

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2015

Nombre de conseillers Date de convocation : 8 Septembre 2015

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date d'affichage : 24 Septembre 2015

Présents : Jean-Jacques BIC, Jean-Paul BRUCHE, Laurence ECKMANN, Philippe ENGLERT, Marie FAIVRE, Emmanuel FERREIRA, Grâce L'HUILLIER, Laurent MULLER, Bertrand VIOLE

Absents excusés : Christian MINEL, Marie-Paule SAUDER

Absent :

Pouvoirs : Christian MINEL donne pouvoir à Jean-Jacques BIC
 Marie-Paule SAUDER donne pouvoir à Marie FAIVRE

Secrétaire de séance : Emmanuel FERREIRA

ORDRE DU JOUR :

- *Agenda d'Accessibilité Programmée*
- *Maîtrise d'œuvre Techni-Conseil – Tranche ferme*
- *Demande de subvention réserve parlementaire*
- *Questions diverses*

AGENDA D'ACCESSIBILITE MAIRIE – N° 20/2015

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais l'obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité et de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

La Commune d'Autreville-Sur-Moselle s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux et notamment la mairie (la salle polyvalente et l'école l'étant déjà).

Cette opération importante n'a pas pu être terminée pour le 31 décembre 2014 comme le prévoit la loi du 11 février 2005.

La Commune d'Autreville-Sur-Moselle va élaborer un Agenda d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Cet agenda va comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, le phasage annuel des travaux et leur financement.

Il va permettre d'échelonner les travaux sur 3 ans. Cet Agenda d'Accessibilité Programmée sera déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité pour mettre la mairie en conformité
- **Autorise** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Vote : unanimité

MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE – MAITRISE D'ŒUVRE – N° 21/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de confier à la société TECHNI-CONSEIL une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en accessibilité PMR de la mairie

Accepte la convention de maîtrise d'œuvre entre la commune d'Autreville sur Moselle et la société Techni-Conseil **pour la tranche ferme** : réalisation de l'étude d'avant projet et des dossiers nécessaires aux demandes de subvention.

La rémunération s'établira sur un **forfait définitif de 500 € HT**.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention pour la tranche ferme. La tranche conditionnelle fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Vote : unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE – N° 22/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en accessibilité de la mairie afin d'assurer l'accès aux personnes handicapées pour un montant de 21 197 € HT dans le cadre de son Agenda d'Accessibilité Programmée. Les travaux sont prévus en 2016.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de Monsieur Jean-Yves Le Déaut, Député de Meurthe et Moselle, au titre de la réserve parlementaire pour ce projet et autorise le maire à signer tout document relatif à cette demande.

Vote : unanimité



Several handwritten signatures in blue ink are present, including one that appears to be 'Jean-Yves Le Déaut'.